



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Montpellier, le 24 octobre 2024

DREAL - Direction énergie connaissance  
Département de l'autorité environnementale

**Le directeur régional**

**à**

ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr  
Téléphone : 04 34 46 67 42

Montpellier Méditerranée Métropole  
Monsieur le Président  
50, Place de Zeus - CS 39556  
34961 MONTPELLIER cedex 2

**Saisine de l'autorité environnementale pour avis – Accusé réception**

Numéro d'enregistrement de la demande : 2024-013919

Collectivité : Montpellier Méditerranée Métropole

Procédure : Projet de zonage assainissement eaux usées de Montpellier Méditerranée Métropole

Localisation : la commune de - le département de l'Hérault

**date de réception du dossier : 17 octobre 2024**

Vous avez saisi la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie pour avis sur le projet référencé ci-dessus, comprenant une évaluation environnementale, au titre de l'article R.122-21 du Code de l'environnement.

J'accuse réception de ce dossier en date du 17 octobre 2024 et vous informe que, conformément à l'article R.122-21-IV du Code de l'environnement, l'avis de la MRAe vous sera fourni dans un délai de trois mois à compter de la date de réception soit le 17 janvier 2025, pour être joint au dossier d'enquête publique. Au-delà de ce délai, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

La cheffe de la division autorité environnementale Est

Cécile DASSONVILLE